

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à dix-huit heures et 30 minutes, les

membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 4 février 2021, sous

la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11	
PRESENTS	11	
VOTANTS	11	

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 04/02/21
Affichée	le 04/02/21

OBJET

Admission en non-valeur Budget annexe SPANC

Acte rendu exécutoire après publication le 16 février 2021

Etaient présents: Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE Michel LE GLAUNEC Jean-Guy GRANDIN Serge DELAVALLÉE Guy MARTEL

François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET



Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20210211-2021-02-11-017-DE Date de télétransmission : 16/02/2021 Date de réception préfecture : 16/02/2021 Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Bureau que Madame la Trésorière demande l'admission en non-valeur de créances pour lesquelles elle n'a pu obtenir le recouvrement.

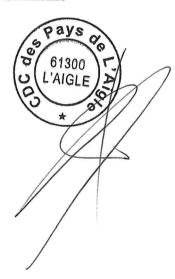
Le montant de ces créances irrécouvrables représente, au budget SPANC, un montant total de 294.50 €.

Il est précisé que l'admission en non-valeur est un apurement comptable mais ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Acte rendu exécutoire après publication le 16 février 2021

- Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur du budget SPANC transmis par Madame la Trésorière,

Le Président, Jean SELLIER



Le Bureau après en avoir délibéré :

- ➤ ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables présentées pour un montant de 294.50 €
- DIT que cette dépense sera imputée, pour l'exercice 2021, à l'article 6541 du budget SPANC
- > AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme